



Valérie HÉRY

Notaire

(Successeur de Me Guy VERGER-HIARD)

Tél: 02 96 29 00 76

49, rue Ollivier Perrin

Fax: 02 96 29 00 84

BP 54

hery.valerie@notaires.fr

22110 ROSTRENEN

**LISTE DES DOCUMENTS A APPORTER SI POSSIBLE POUR LE RENDEZ-VOUS
D'OUVERTURE DE LA SUCCESSION.**

I/ CONCERNANT LE DEFUNT

- Extrait d'acte de décès
- Livret(s) de famille
- Contrat de mariage
- Donations entre époux
- Testament(s)
- Jugement(s) de divorce
- Jugement de mise sous tutelle, sous curatelle ou sous sauvegarde de justice, ordonnance du Juge nommant le tuteur ou le curateur et coordonnées du tuteur
- Copie de l'acte contenant changement de régime matrimonial, le jugement prononçant son homologation, copie de l'acte contenant dépôt du jugement ou copie de l'acte constatant la non opposition à ce changement de régime.
- Pièce d'identité du défunt, décret de naturalisation

II/ CONCERNANT L'EPOUX SURVIVANT, LES HERITIERS, LES LEGATAIRES

- Contrat de mariage de chaque héritier
- Jugement de mise sous tutelle, sous curatelle ou sous sauvegarde de justice, ordonnance du Juge nommant le tuteur ou le curateur et coordonnées du tuteur
- Tout justificatif du lien de parenté entre le défunt et les héritiers et/ou légataires (livret de famille des parents, grands-parents, oncle et tante...)

**III/ CONCERNANT LES BIENS MOBILIERS APPARTENANT AU DEFUNT ET AU
CONJOINT SURVIVANT**

- Derniers relevés pour chaque compte bancaire détenus par le défunt et son conjoint survivant Et adresse des agences
- Livrets (livrets A, B...)
- Compte épargne entreprise

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi 10h - 12h 14h30 - 17h30

le vendredi 10h - 12h 14h30 - 17h

- Si la personne décédée était propriétaire de parts de sociétés (SCI, etc.) : statuts de la société, KBIS récent, consistance du patrimoine de la société (pour les immeubles, fournir les titres de propriété)
- Assurance(s) vie
- Coordonnées des caisses de retraites
- Dernier bulletin de salaire si le défunt était en activité au jour du décès
- Carte grise de tous les véhicules automobiles
- Acte de francisation du bateau
- Si la personne décédée résidait en maison de retraite, coordonnées de la maison de retraite

IV/ CONCERNANT LES BIENS IMMOBILIERS (maison, appartement, terrain)

- Titre de propriété (acquisition, attestation de propriété et/ou partage (dans le cadre d'une succession), donation/donation partage, échange, partage de communauté après divorce...)
- Si le bien a été édifié par le défunt : permis de construire, déclaration d'achèvement des travaux, certificat de conformité,
- Si le bien est loué : copie du bail (d'habitation, rural, commercial...), dernières quittances de loyers, nom et adresse de l'éventuel gestionnaire des loyers, modalités de paiement du loyer (montant actuel, date et lieu de paiement, montant du dépôt de garantie)
- Coordonnées du syndic ou de l'association syndicale (fournir le dernier appel de charges)

V/ CONCERNANT LE PASSIF

- Avis d'imposition (IFI, impôt sur le revenu, taxe foncière et taxe d'habitation)
- Justification de toute dette du défunt (reconnaissance de dette, factures, cautionnement, loyer...)
- Prêts en cours
- Aides sociales bénéficiant au défunt
- Prestation compensatoire versée à un ex-conjoint, pensions alimentaires

VI/ DONATIONS EFFECTUÉES PAR LE DEFUNT

- copie des actes de donations ou dons manuels effectués en son vivant par le défunt au profit de ses enfants, petits-enfants, neveux et nièces, etc.

VII/ CONCERNANT LES BIENS RECUEILLIS PAR LE DEFUNT OU SON CONJOINT

- Déclarations de successions
- Relevés des comptes ouverts chez les Notaires ayant réglé les successions. A défaut, nom et adresse du Notaire les ayant reçus et l'année de signature.